# Norme EN388 : 2016
## les nouveautés

Equipements de protection individuelle

COMMISSION GANTS DE PROTECTION

SYNAMAP

La version 2016 de la norme EN388 est maintenant applicable.
Quels changements présente-elle et quelles sont les conséquences pour la certification et la mise sur le marché des gants ?

## 1. Evolution de l'information accompagnant le pictogramme

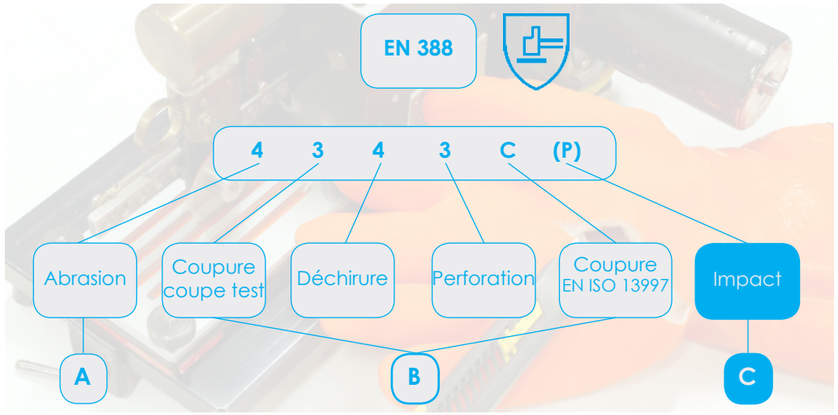


### A. RESISTANCE A L'ABRASION

**Ce qui change**

L'essai est réalisé avec un nouveau papier abrasif de qualité plus fiable.

**Les conséquences**

La méthode et l'expression des résultats restent inchangées.

*Mais attention !* Ce papier est un peu plus abrasif que le précédent. Certains gants pourraient avoir un niveau de performance inférieur, sans que cela ne signifie une baisse de qualité du gant.

### B. RESISTANCE A LA COUPURE

**Ce qui change**

Un nouvel essai est prévu dans le cas où l'essai habituel (Coupe-test) n'est pas adapté. Ce cas concerne les gants de haute résistance à la coupure qui usent la lame lors de l'essai, donnant de faux résultats.

Cas 1 : Dans le cas général, pour tous les gants qui n'usent pas la lame lors de l'essai Coupe-test et dont le nombre de cycles pour couper l'échantillon n'est pas supérieur à 60 cycles, il n'y a aucun changement. L'essai Coupe-test est pratiqué comme méthode de référence, et le niveau indiqué comme auparavant, mais en rajoutant X en 5ème chiffre - essai non fait.

*Exemple cas 1 :*

EN 388

4 **3** 4 3 **X**

Cas 2 : En plus, le fabricant peut choisir de déterminer le niveau de coupure selon l'essai EN ISO 13997. Dans ce cas, le niveau de performance atteint (une lettre) est indiqué.

*Exemple cas 2 :*

EN 388

4 **3** 4 3 **C**

Cas 3 : En cas d'usure de la lame, l'essai de Coupe-test n'est pas adapté. Dans ce cas, l'essai EN ISO 13997 doit être pratiqué comme méthode de référence et la lettre de performance indiquée.
Le fabricant choisit de donner le niveau Coupe-test atteint ou pas.

*Exemples de marquages possibles cas 3 :*

EN 388 — 4 **X** 4 3 **F**

EN 388 — 4 **3** 4 3 **F**

*Note :* l'essai d'impact n'est pas revendiqué dans les exemples donnés.

**Les conséquences**

Votre information sur la performance du gant en résistance à la coupure change, mais les gants restent bien identiques en qualité !

*Attention !* Pour les gants qui usent fortement la lame, le niveau de performance selon la méthode Coupe-test, s'il est revendiqué, sera inférieur à celui obtenu selon la méthode décrite dans la version précédente EN 388 : 2003 (car la méthode a été adaptée). Ceci ne signifie en aucun cas que la qualité du gant a été altérée.

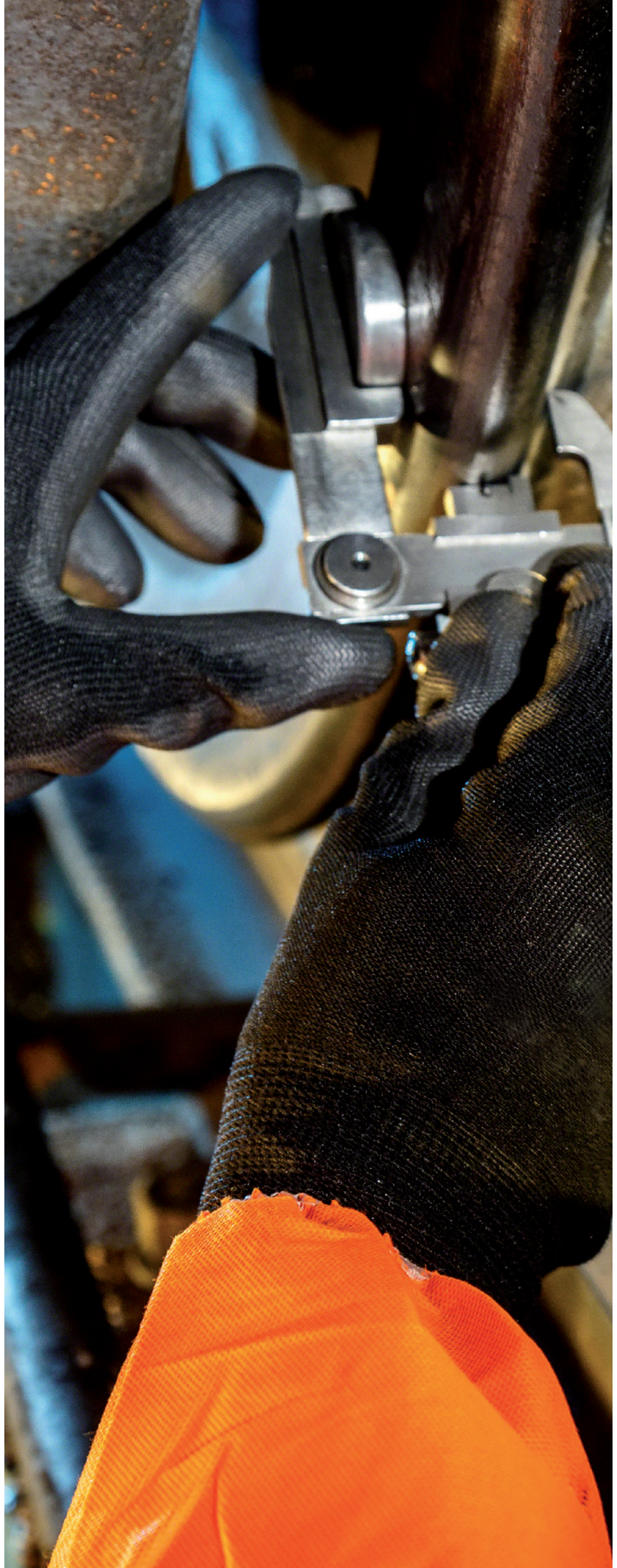

### C. RESISTANCE A L'IMPACT

**Ce qui change**

Ce nouvel essai permet de revendiquer une protection contre les chocs.
L'essai doit être effectué selon la norme EN 13594 (norme pour les gants motocyclistes).
Le gant doit permettre de limiter l'impact sur la main. Cela est traduit par l'exigence d'une force transmise inférieure à 7kN lorsqu'une masse de 2.5kg ayant une énergie de 5 joules tombe sur le gant.

**Les conséquences**

Si l'essai est effectué et passe l'exigence, la lettre P peut être apposée en dernière position de la série des niveaux de performance.
La notice d'information du fabricant doit alors indiquer :
- Les parties du gant concernées par cette protection
- Un avertissement que cette protection ne s'applique pas aux doigts.

Si l'essai n'est pas revendiqué, ou si la performance n'est pas réalisée, il n'y aura pas de lettre P associée au pictogramme.

## 2. Rappel des essais et niveaux de performance

| **Niveaux de performance** (valeur supérieure ou égale à) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Essai** | **Niveau 1** | **Niveau 2** | **Niveau 3** | **Niveau 4** | **Niveau 5** |
| **Résistance à l'abrasion** (nombre de cycles) | 100 | 500 | 2 000 | 8 000 | - |
| **Résistance à la coupure Coupe test** (indice) | 1,2 | 2,5 | 5,0 | 10,0 | 20,0 |
| **Résistance à la déchirure** (Newton) | 10 | 25 | 50 | 75 | - |
| **Résistance à la perforation** (Newton) | 20 | 60 | 100 | 150 | - |

| **Niveaux de performance** | Niveau A | Niveau B | Niveau C | Niveau D | Niveau E | Niveau F |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Résistance à la coupure EN ISO 13997** (Newton) | 2 | 5 | 10 | 15 | 22 | 30 |

| **Performance** | - (pas de lettre) | P |
|---|---|---|
| **Résistance à l'impact** | Ne passe pas ou n'est pas revendiqué | Passe |

0 : inférieur au niveau 1
X : essai non réalisé ou non applicable

## 3. Comment appliquer la norme révisée EN 388 : 2016 ?

Dès la publication au JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne) de cette révision, elle sert de référence pour la certification de tout nouveau produit.

Pour les produits existants, il n'est pas nécessaire de les faire recertifier spécifiquement. Cependant, il est rappelé que l'arrivée du nouveau règlement EPI oblige de toute façon à une nouvelle certification, comme suit :
- Les EPI fabriqués avant le 21 avril 2019 conformément à la directive et mis à disposition en première entrée sur le marché européen avant le 21 avril 2019, pourront continuer à être mis à disposition sur le marché après cette date, leur AET-CE sera valide jusqu'au 21 avril 2023.
- Les EPI fabriqués avant le 21 avril 2019 conformément à la directive et mis à disposition en première entrée sur le marché européen après le 21 avril 2019, devront être conformes au nouveau règlement et donc obligatoirement re-certifiés.

De plus, il est prudent de procéder une remise à jour de la certification si l'AET (Attestation CE de Type) a plus de 5 ans, afin d'éviter des difficultés avec certains organismes d'état comme les douanes.

## 4. Plus d'informations ?

La norme EN 388 : 2016 (version française de février 2017 NF EN 388) est disponible à l'achat sur le site de l'AFNOR : www.boutique.afnor.org/

SYNAMAP

Syndicat national des acteurs du marché
de la prévention et de la protection

21 rue Leblanc - 75015 PARIS
Tél. : 01 79 97 75 10 - Fax : 01 79 97 75 15

info@synamap.fr - www.synamap.fr